



ÉDITION

SPÉCIALE

Services municipaux
des élections et de la communication



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
15 MARS 2026
8h00 - 18h00



Les élections municipales se dérouleront à

L'ESPACE LOUIS GRAFF

 Salle accessible aux personnes à mobilité réduite

Parking de la Mairie

Mairie de Saint-Romain-en-Gal - 1, place Denys Levard - 69560 Saint-Romain-en-Gal

saintromainengal.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

• Les bureaux de vote

Les deux bureaux de vote sont situés à l'Espace Louis Graff et vous trouverez sur cette double page le plan d'implantation des bureaux de vote 1 et 2. Ils seront ouverts le **15 mars 2026 de 8h00 à 18h00**.

• Le déroulement du scrutin - modification préfectorale des bureaux de vote

Par arrêté préfectoral du 25 août 2020 et dans le cadre des obligations sanitaires relatives à la crise sanitaire du Covid-19 et aux travaux de la salle des fêtes, les scrutins précédents avaient été organisés provisoirement à la salle polyvalente Louis Patard.

Par arrêté du 31 juillet 2024, Madame la Préfète du département du Rhône a formalisé la localisation des bureaux de vote à l'Espace Louis Graff, 1 place Denys Levard - 69560 Saint-Romain-en-Gal.



• Contact

Pour le bon déroulement du scrutin, n'hésitez pas à contacter le service des élections pour tout complément d'information.

Téléphone 04 74 31 43 80

Mail elections@saintromainengal.fr



• Le jour du vote

Une pièce d'identité officielle en cours de validité (CNI, passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo, etc.) doit être obligatoirement présentée.

>> Liste complète des justificatifs acceptés sur service-public.fr

La carte d'électeur facilite l'accueil et les opérations de vote, mais elle n'est pas obligatoire.

• Le vote par procuration

En cas d'absence ou d'empêchement, il est possible de voter par procuration.

>> La démarche peut être effectuée en ligne sur maprocuration.gouv.fr ou de façon traditionnelle auprès de la gendarmerie ou d'un commissariat de police.

• Le plan de circulation des bureaux de vote

